

Critères / conditions approuvés par la 1^{ère} Réunion de coordination de fréquences en vue de l'optimisation du plan GE84 pour l'Afrique

19 février 2021

Critères/conditions	Propositions	Convenus
Valeur maximale acceptable de champ perturbateur (NFS)	54 dB(μ V/m), ou plus.	54
Nombre min. / max. de besoins en fréquence additionnels par site	- Min: 1 (dans les zones difficiles telles que les régions frontalières, les zones côtières, etc.). - Max: 2 ou plus (quand possible)	Convenu
Tenir compte de la discrimination de polarisation	- Oui: 10 dB - Non	Convenu 10 dB (ALG: appliquera selon les cas)
Arrêter les nouvelles soumissions de modifications au Plan GE84 du ... au ...	20 février 2021 jusqu'à la fin de la dernière réunion de coordination	Convenu
Arrêter la soumission des besoins FLEX aux itérations à partir de	Itération 8 (30 avril 2021) Itération 9 (14 mai 2021)	Itération 9
Éviter les modifications drastiques du fichier des besoins (augmentation du nombre de besoins, de la puissance, ajout de nouvelles stations,...) à partir de	- L'itération 11 (11 juin 2021) - L'itération 12 (25 juin 2021)	Itération 12
Le BR s'occupera des besoins des administrations absentes	Oui	Oui
En cas de non-soumission, le fichier des besoins utilisé pour l'itération précédente sera repris	Oui	Oui
Inviter les pays voisins non africains à la:	- 2e Réunion de coordination - 3e Réunion de coordination - Pas besoin	2 ^{ème} Réunion de coordination
Date limite de soumission des besoins à brbcd@itu.int pour les itérations (1 fichier d'avis par administration)	Un vendredi sur deux à 18h00, heure de Genève	Convenu